DISCOURS

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 3 Novembre 1791,

Par MM. les Commissaires de l'Assemblée Générale de la partie Françoise de Saiut-Domingue.

Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1791.

RPJCB

DISCOURS

FAIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

le 30 Novembre 1791,

PAR MM. les Commiſſaires de l'Aſſemblée Générale de la partie Françoiſe de Saint-Domingue.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la partie Françoiſe de Saint-Domingue nous a nommés ſes commiſſaires auprès de vous.

A ce titre, le premier de nos devoirs eſt de vous aſſurer de ſon attachement inviolable à la métropole, avant de vous peindre les événemens affreux qui dévorent cette portion intéreſſante de l'Empire, & de ſolliciter les ſecours les plus prompts & les plus puiſſans pour en ſauver, s'il eſt poſſible encore, les malheureux débris.

Depuis long-temps nous prévoyions les maux qui nous frappent, & qui sans doute nous anéantiront si la puissance & la justice nationale ne viennent rapidement nous secourir.

Nous venons vous en offrir le détail, qui ne vous donnera cependant qu'une idée imparfaite de nos désastres & de notre situation.

L'Assemblée Générale de la partie Françoise de Saint-Domingue, après s'être constituée à Léogane, avoit désigné la ville du Cap pour la tenue de ses séances. Les députés s'y rendoient successivement pour y remplir leur mission.

Quelques-uns d'eux arrivèrent le 16 au quartier du Limbé, distant de six lieues du Cap; ils y furent témoins de l'incendie d'une case à Bagasse, sur l'habitation Chabaud.

L'incendiaire étoit un nègre commandeur de l'habitation Desgrieux; ce nègre, armé d'un sabre, s'évadoit: M. Chabaud le voit, le poursuit & l'atteint. Combat entre eux, le nègre est blessé, capturé & mis aux fers.

On l'interroge: il dépose que tous les commandeurs, cochers, domestiques, & principaux affidés des habitations voisines & des quartiers adjacens, ont formé le complot de mettre le feu aux habitations & d'égorger tous les blancs. Il désigne pour chefs quelques noirs de l'habitation de son maître, quatre de celle de Flaville, située à l'Acul, distante de trois lieues du Cap, & le nègre Paul, commandeur de l'habitation Blin au Limbé.

La municipalité du Limbé se transporte chez M. Chabaud: mêmes questions au nègre incendiaire, mêmes réponses. La municipalité en dresse procès-verbal, l'envoie à l'Assemblée provinciale du Nord, prévient les habitans du quartier, indique au procu-

reur de l'habitation Flaville le nom des conjurés qui ſont chez lui, l'invite à s'en aſſurer & à les traduire à la conciergerie du Cap.

Celui-ci, plus confiant que ſoupçonneux, ſenſible & bon, raſſemble les nègres ſoumis à ſon adminiſtration, leur communique l'avis de la municipalité, leur dit qu'il ne peut croire un complot auſſi atroce, & leur offre ſa tête s'ils la deſirent; tous lui répondent que la dépoſition du commandeur de l'habitation d'Egrieux eſt une impoſture odieuſe & lui jurent un inviolable attachement; il eut la foibleſſe d'y croire; cet excès de confiance nous a perdus. La municipalité du Limbé requiert M. Planteau, procureur de l'habitation Blin, de lui repréſenter le nègre Paul. Cet eſclave interrogé, répond: que l'accuſation portée contre lui eſt fauſſe & calomnieuſe, que plein de reconnoiſſance pour les bontés de ſon maître, dont il reçoit tous les jours de nouveaux bienfaits, on ne le verra jamais tremper dans les complots tramés contre l'exiſtence des blancs & contre leurs propriétés.

A la faveur de cette déclaration perfide, & ſur l'aſſurance que donne M. Planteau, que ce nègre mérite confiance, il eſt relâché.

Les choſes reſtèrent dans cet état juſqu'au 21, que la force publique du Limbé, ſur la réquiſition de la municipalité, ſe tranſporta ſur l'habitation Deſgrieux pour arrêter le nègre Cuiſinier, dénoncé comme un des principaux chefs. Le nègre s'évade, va trouver le nègre Paul, de l'habitation Blin, & de concert avec les autres conjurés, ils préparent le fer & la torche deſtinés à l'exécution de leurs horribles projets.

Dans la nuit du 22 au 23, douze nègres vont à la ſucrerie de l'habitation de Noé à l'Acul, ſaiſiſſent l'apprentif raffineur & le traînent devant la maiſon principale, où il expire ſous les coups dont

il le percent. Ses cris font sortir le procureur de l'habitation : il est renversé de deux coups de fusils. Les scélérats marchent vers l'appartement du raffineur, l'assassinent dans son lit, frappent à coups de sabre un jeune homme malade couché dans une chambre voisine qui, laissé pour mort, se traîne, cependant, sur l'habitation limitrophe, où il apprend les horreurs dont il a été témoin, & annonce que le chirurgien a été seul épargné ; exception qui s'est renouvelée à l'égard de presque tous les chirurgiens, dont les nègres avoient calculé que les secours pouvoient leur devenir utiles.

Les brigands courent ensuite sur l'habitation Clément, & y tuent le propriétaire & le raffineur.

Le jour commence à paroître, & il favorise la réunion des scélérats qui parcourent toute la plaine avec des cris affreux, incendient les maisons, les cannes, & égorgent les habitans.

Dans la même nuit, la révolte avoit éclaté sur les trois habitations de Galifet : les noirs de l'une de ces habitations pénètrent, les armes à la main, dans la chambre du raffineur, veulent l'assassiner, & ne le blessent qu'au bras : l'obscurité le favorise, il s'échappe, il fuit, & arrive à l'habitation principale. Les blancs, qui y sont attachés, se réunissent pour se défendre. M. Odeluc, membre de l'assemblée générale & procureur des biens Galifet, vient au Cap & y dénonce la révolte de ses noirs. On le fait accompagner de la maréchaussée, elle parvient à l'habitation, s'empare des chefs, & les conduit à la ville, M. Odeluc à leur tête. Il repart sur-le-champ avec vingt hommes armés, pour rétablir le calme & maintenir l'ordre. Mais tous les nègres se réunissent & l'assaillissent. Ils avoient pour bannière le cadavre d'un enfant blanc empalé au bout d'une pique.

M. Odeluc, s'adreſſant alors à ſon nègre cocher, devenu l'un des chefs, lui dit : malheureux, je ne t'ai jamais fait que du bien, pourquoi veux-tu ma mort ? — Cela eſt vrai, répond-il, mais j'ai promis de vous égorger, & à l'inſtant mille coups lui ſont portés. La majeure partie des blancs périt avec lui, & notamment M. d'Averoult, auſſi membre de l'aſſemblée générale.

Dans le même moment, l'atelier Flaville, celui-là même qui avoit juré fidélité au procureur, s'arme, ſe révolte, entre dans les appartemens des blancs, en maſſacre cinq attachés à l'habitation. La femme du procureur demande à genoux la vie de ſon mari ; les nègres ſont inexorables, ils aſſaſſinent l'époux en diſant à l'épouſe infortunée qu'elle & ſes filles ſont deſtinées à leurs plaiſirs.

M. Robert, charpentier, employé ſur la même habitation, eſt ſaiſi par ſes nègres, qui le garottent entre deux planches & le ſcient avec lenteur.

Un jeune homme de ſeize ans, bleſſé dans deux endroits, échappe à la fureur des cannibales, & c'eſt de lui que nous tenons ces faits. Là, les torches ſuccèdent aux poignards : on met le feu aux cannes de l'habitation, les bâtimens ſuivent de près. C'eſt le ſignal convenu ; la révolte eſt annoncée ; elle éclate avec la rapidité de l'éclair ſur les habitations adjacentes : autant de blancs qu'on apperçoit, autant de victimes égorgées : hommes, femmes, enfans, vieillards, tous expirent indiſtinctement ſous le couteau des aſſaſſins.

Un colon eſt égorgé par celui de ſes nègres qu'il avoit comblé de bienfaits : ſon épouſe, jetée ſur ſon cadavre, eſt forcée d'aſſouvir la brutalité de ce ſcélérat.

M. Cagnet, habitant de l'Acul, voulant échapper à tant de fureurs, s'embarque pour le Cap ; ſon nègre,

domeſtique, ſollicite la permiſſion de le ſuivre : cette marque d'attachement détermine ſon maître à l'engager à reſter pour veiller ſur ſon habitation & tâcher de la préſerver ; il le promet ; mais à peine M. Caignet a-t-il le pied à bord, qu'il voit cet eſclave la torche à la main, & portant le feu dans ſes propriétés.

Des exprès ſont dépêchés vers la ville du Cap ; auſſi-tôt elle envoie des citoyens armés & des troupes de ligne ; ils ſe tranſportent vers le plus fort raſſemblement, & en détruiſent une partie ; mais reconnoiſſant que le nombre des révoltés s'accroît en raiſon centuple de leurs pertes, & trop foibles pour réſiſter, ils ſe réplièrent en attendant de nouveaux ſecours, qui n'arrivèrent que dans la nuit, ſous les ordres de M. de Touzard, qui prit le commandement de la petite armée.

M. de Touzard, appercevant que les révoltés ſe rallioient ſur l'habitation Latour, s'y tranſporta. Ils pouvoient être de trois ou quatre mille : à l'inſtant de faire jouer l'artillerie pour diſſiper cet attroupement, les nègres feignirent de vouloir ſe rendre. M. de Touzard s'avança, une foule d'entr'eux aſſure ce commandant qu'ils alloient ſe rende à leur devoirs, il crut à leur repentir & ſe retira : l'humanité, l'intérêt de la colonie, lui en faiſoient un devoir ; mais il ne tarda pas à être déſabuſé : les nègres ne ſe divisèrent que pour aller ſe groſſir de tous les atteliers des environs. L'armée étoit rentrée en ville pour faire de nouvelles diſpoſitions propres à arrêter le déſordre : les révoltés profitèrent de cet intervalle pour mettre le comble à leurs brigandages. Les communications avec les quartiers adjacens étoient interrompues : nous y craignions les mêmes déſordres : nos craintes furent bientôt confirmées. Nous apprîmes, par des perſonnes échappées par mer, que le Limbé, Plaiſance, le port

Margot, étoient en proie aux mêmes horreurs, & chaque citoyen en nous apprenant ſes malheurs nous découvre de nouveaux forfaits.

M. Potier, habitant du port Margot, avoit appris à lire & à écrire à ſon nègre commandeur; il lui avoit donné la liberté dont il jouiſſoit, il lui avoit légué dix mille livres qu'on alloit lui payer, il avoit donné pareillement à la mère de ce nègre une portion de terre ſur laquelle elle recueilloit du caffé; le monſtre ſoulève l'attelier de ſon bienfaiteur & celui de ſa mère, embraſe & conſume leurs poſſeſſions, & pour cette action il eſt promu au généralat.

A la grande Rivière, un habitant, M. Cardineau, avoit deux enfans naturels, de couleur, à qui il avoit donné la liberté, & dont il avoit ſoigné l'enfance avec la plus tendre ſollicitude; ils ſe préſentent à lui le piſtolet ſur la gorge, lui demandent ſon argent; il conſent à leur demande; à peine en ſont-ils ſaiſis qu'ils le poignardent.

A l'Acul, M. Chauvet du Breuil, député à l'Aſſemblée générale, eſt aſſaſſiné par un mulâtre de ſeize ans, ſon fils naturel, à qui il deſtinoit ſa fortune après l'avoir affranchi dès ſon adoleſcence.

A la grande ravine du Limbé, un colon, père de deux jeunes demoiſelles blanches, eſt garotté par un griffe, chef d'une bande; il viole l'aînée en ſa préſence, donne l'autre à un de ſes ſatellites: leur paſſion ſatisfaite, le père & les filles ſont égorgés. M. & madame Baillon, leur gendre & leur fille, encouragés par leurs nègres, demeurent ſur leur habitation; mais les brigandages de ceux dans leſquels ils avoient plus de confiance, les avertiſſent qu'il eſt temps de fuir.

La nourrice de madame Baillon la jeune lui avoue qu'il n'y a même pas un inſtant à perdre, & elle s'offre à l'accompagner; un vieux ſerviteur s'engage à guider

leurs pas ; heureuſement la nourrice de madame Baillon étoit femme de Paul Belin , l'un des généraux nègres , & elle en avoit obtenu des alimens pour ſes maîtres. Il avoit même promis, d'après ſes inſtances, de faire trouver dans un embarcadaire éloigné un canot pour tranſporter ces fugitifs au Cap ; mais quelle fut leur douleur en voyant un petit eſquif ſans mât , ſans rames & ſans conducteurs ; l'un d'eux tente de s'embarquer, la frêle nacelle ſe renverſe , & ce n'eſt qu'avec la plus grande peine qu'on lui ſauve la vie. Nouvelles ſollicitations au nègre Paul , ſa femme lui reproche la manière dont il a rempli ſa promeſſe ; il répond qu'il n'avoit donné ce moyen, que comme un genre de mort préférable à celui que les révoltés préparoient à ces infortunés , que ce recit glace d'effroi !... Leur déſeſpoir réveille leurs forces, ils ſe mettent en marche , & après vingt-un jours , pendant leſquels ils n'ont pu faire qu'environ cinq lieues au milieu des terreurs , ils arrivent au camp du port Margot, d'où ils ſe ſont rendus au Cap.

Pendant ce temps la flamme ſe portoit de toute part ; la petite Anſe , la pleine du Nord , le quartier Morin, Limonade , n'offrent que des monceaux de cendres & de cadavres.

Il ſemble qu'on ne pourroit rien ajouter à l'horreur de ces tableaux ; cependant, Meſſieurs , les traits en deviennent plus effroyables lorſqu'on voit que les eſclaves les mieux traités par leurs maîtres ont été l'ame de la révolte. Ce ſont eux qui les ont trahis , & qui les ont livrés aux fers des meurtriers ; ce ſont eux qui ont ſéduit & ſoulevé les atteliers fidèles ; ce ſont eux qui ont égorgé ceux qui refuſoient de devenir leurs complices. Qu'elle leçon pour les amis des noirs ! quelle épreuve déchirante pour les colons eux - mêmes , à qui l'avenir n'offriroit que des motifs de déſo-

lation, ſi quelques eſclaves n'avoient donné, au milieu de tant de crimes, des preuves d'une fidélité inviolable; & prouvé d'une manière éclatante, qu'ils déteſtoient les ſéductions de ceux qui vouloient les envoyer à la mort en leur promettant la liberté. Ils l'ont obtenu cette liberté, mais de leurs maîtres, mais pour prix de leur fidélité, & les repréſentans de la colonie l'ont ratifiée au milieu des tranſports de la reconnoiſſance univerſelle.

Reprenons le récit de nos déſaſtres. A cette époque cent mille nègres étoient en révolte, & toutes les manufactures & les plantations de plus de la moitié de la province du Nord, n'offroient plus qu'un embrâſement général. Les plaines & les montagnes ſont remplies de carnage & inondées de ſang; les colons glacés d'effroi ne ſavent où ſe réfugier; celui-ci cherche ſon ſalut dans les bois, il eſt trahi par ſes nègres, & poignardé; celui-là ſe confie aux promeſſes de ſon attelier, un chef révolté s'y gliſſe, l'attelier ſe ſoulève, le propriétaire eſt ſa victime.

Epars ſur une ſurface de terre, entrecoupée de montagnes & de gorges, les habitans qui fuient, cherchent à ſe rallier & à vendre chèrement leur vie; les routes ſont obſtruées, ils ſont pris & maſſacrés.

Ceux qui ſe réuniſſent ne peuvent qu'oppoſer une foible digue au torrent qui ſe groſſit; ils ſont diſperſés & ſaiſis; ils expient dans les tortures l'exercice d'une défenſe légitime. Ces ſcènes d'horreurs ſe paſſoient à la porte de la ville du Cap; la terreur & l'épouvante s'emparent de tous les eſprits: cependant chacun ſent qu'il eſt inſtant de pourvoir à ſa ſûreté; on s'aſſemble, on ſe réunit, les citoyens prennent les armes, & les troupes patriotiques ſont miſes, par l'Aſſemblée générale, ſous les ordres du gouverneur.

La ville du Cap avoit à contenir avec trois mille

hommes au plus, quinze mille noirs prêts à suivre l'exemple de ceux du dehors, & beaucoup de blancs mal-intentionnés : l'Assemblée générale délibère une nuit entière sur la manière dont on pouvoit se préserver des ennemis intérieurs. Le résultat fut qu'on se borneroit à une surveillance éclairée & suivie de leur conduite & de leurs dispositions. La révolte avoit été trop subite, trop étendue & trop bien concertée, pour qu'il parût possible d'en arrêter, d'en modérer les ravages. La ville du Cap, le côté de la mer excepté, étoit sans défense, sans possibilité même d'être fortifiée avant plusieurs jours, & sans des travaux prodigieux. Il y avoit tout à craindre que les nègres soulevés ne fondissent sur la ville, & que favorisés & secondés par ceux qu'elle contient, ils ne fissent un massacre général de la race blanche. Il ne restoit donc qu'une ressource, celle d'occuper les défilés du morne qui touche le Cap ; d'établir un poste au haut de la ville, qui, à l'aide des marais qui l'avoisinent, pût la protéger, & de couvrir le chemin de la petite anse, par une batterie de canons, & de bâtimens embossés. Cette résolution fût adoptée & exécutée ; dès-lors le Cap entouré d'une palissade solide, de cheveaux de frises, & de postes assez considérables, se trouva dans une situation moins alarmante.

Dans cet intervalle on ne perdit pas une minute pour instruire par mer les paroisses qui n'étoient pas encore entamées, & pour leur indiquer les mesures nécessaires ; les habitans de ces paroisses se réunirent, ils établirent des camps plus ou moins nombreux. Il s'en forma au *Trou*, *à Vallière*, *à la Grande Rivière*, *au Mornet*, *au Dondon*, *à la Marmelade*, *au Port-Margot*, & dans les autres lieux menacés. Les révoltés ont suivi le même plan : ils ont établi des camps dans tous les quartiers qu'ils ont ravagés : de plus ils ont forcé

le camp des *blancs*, à la Grande-Rivière, tué ou mis en fuite tous les habitans de ce quartier. Le camp du Dondon a éprouvé le même sort, après un combat de sept heures, & dans lequel plus de cent *blancs* ont succombé. Ceux de ces infortunés qui avoient cherché un asyle dans la partie espagnole, en ont été repoussés.

MM. *Granal, Roynaud & Lambert*, habitans de la grande rivière & du Dondon, ont cependant pénétrés jusque chez un propriétaire espagnol, leur intime ami. Cet homme estimable, placé entre les sentimens les plus pressans, & la crainte d'être incendié par ses compatriotes, se résout à tenir les trois François enfermés dans un cabinet, d'où il les fait esquiver, la nuit, au milieu des déserts & à la faveur d'un orage.

Faut-il vous dire, pour vous faire connoître l'indignation que la conduite de nos voisins a dû exciter, que des dépositions & la voix publique apprennent que plusieurs habitans du Dondon, refugiés chez les Espagnols, ont été chassés hors des limites, & livrés aux chefs des nègres révoltés, moyennant trois portugaises (132 liv. de France) par individu, & qu'ils ont subi la mort?

Les quartiers du *Rocou*, *Maribaroux*, le Terrier Rouge, *Jacquesy*, *Caracole*, *Ouanaminthe* & Fort-Dauphin, formant la partie de l'Est de la province du Nord, étoient encore intacts; il devenoit instant de les garantir.

Il fut établi un camp sous les ordres de M. de Rouvrai, qui a parfaitement rempli le but qu'on s'étoit proposé, malgré les efforts continuels des brigands.

Au milieu de ces scènes effrayantes la ville du Cap se peuploit des habitans des plaines & des mornes, échappés au fer des meurtriers. Ce fut alors que M.

Blanchelande crut pouvoir mettre en campagne deux petits corps d'armée, qui, réunis à M. de *Rouvrai*, attaquèrent & enlevèrent ſucceſſivement pluſieurs camps des révoltés, ſitués ſur les habitations *Chabanon*, la *Chevallerie*, *Bullet*, *Duplat*, Charitte, de Nort, Dagout & Galifet; dans tous ces camps on a délivré pluſieurs *blanches* priſonnières. C'eſt d'elles, Meſſieurs, qu'on appris à quels excès de barbarie ſe ſont portés les révoltés.

Votre ſenſibilité déja émue ne pourroit ſupporter le récit des ſcènes d'horreurs dont elles ont été les témoins.

C'eſt par les révoltés qui ont été pris, qu'on a ſçu que la plus grande diviſion règne parmi les différens chefs de ces brigands. Chaque horde forme un parti, & ces partis ſont toujours diviſés, toujours prêts à s'entre-détruire. Leur régime eſt abſolument deſpotique; les chefs exercent les rigueurs les plus inouies ſur ceux qu'ils commandent; la moindre inſubordination, le plus léger ſigne d'incertitude, eſt puni de mort; & c'eſt une vérité reconnue, qu'ils ont ſacrifié plus de nègres à leur inquiétude ou à leur haine, que nous n'avons été obligés d'en détruire pour notre défenſe, quoique nous ayons remporté ſur eux pluſieurs avantages marqués. Ces actes de cruauté ſe dirigent ſur ceux même qui ſe ſont engagés volontairement dans la révolte. Mais qui ne frémira pas en apprenant de quelle manière ils puniſſent ceux qui veulent reſter fidèles à leurs maîtres? ils les prennent de force, & les expoſent au premier feu. On les a vus, par une lâche cruauté, mettre au devant de leur armée, les vieillards, les femmes, les enfans, & ne pouvant les faire combattre, s'en ſervir pour parer les coups. Ont-ils des bleſſés, qu'ils ne peuvent faire panſer, faute de chirurgien; ils les enferment dans une

caze & ils y mettent le feu. Enfin, pour vous le dire en un seul mot, si les projets sanguinaires de ces hommes grossiers & féroces se réalisoient à l'égard *des blancs*, s'ils parvenoient à faire disparoître la race *blanche* de la colonie, on verroit bientôt Saint-Domingue offrir le tableau de toutes les atrocités de l'Afrique. Asservis à des maîtres absolus, déchirés par les guerres les plus cruelles, ils réduiroient en servitude les prisonniers qu'ils se seroient faits, & l'esclavage modéré sous lequel ils vivent parmi nous, se changeroit en un esclavage aggravé par tous les raffinemens de la barbarie.

Dans l'état déplorable que nous venons de décrire, M. Blanchelande, qui a marché de concert avec l'assemblée générale, crut devoir lui proposer une proclamation qui pût concourir à ramener les révoltés à leurs devoirs. L'assemblée générale, composée de Colons parfaitement instruits du caractère des Nègres, lui représenta le danger de cette proclamation, & refusa hautement d'y acquiescer ; huit jours après, M. Blanchelande lui fit la même proposition ; les mêmes causes dictèrent le même refus : il persista & se détermina à la faire en son nom seul, & ce, parce qu'il étoit averti que les Nègres demandoient à se soumettre. La proclamation fut faite & portée par douze Dragons. Quel a été le résultat de cette mesure ? Sept d'entr'eux ont été assassinés dans le camp des révoltés, & les autres ne se sont sauvés qu'après avoir échappé aux plus grands dangers.

Il seroit inutile, Messieurs, de vous décrire toutes les horreurs auxquelles nos infortunés concitoyens ont été livrés. La postérité sera épouvantée de tant de cruautés commises au nom de la philosophie & de la liberté.

Nous n'avons, cependant, saisi, dans ce rapport,

que des traits épars de l'effrayant tableau des maux qui nous ont affligés, & qui probablement affligent encore cette contrée n'aguères si paisible, si florissante & si précieuse à l'empire françois. Vous allez en juger par l'apperçu des pertes que la colonie avoit éprouvées à l'époque de notre départ.

On comptoit dans les paroisses de Plaisance, le port Margot, le Limbé, la Marmelade, l'Acul, la plaine du Nord, la petite Anse, le quartier Morin, Limonade, Sainte-Suzanne, le Moka, les Cotelettes, la grande Rivière, le Dondon & autres quartiers, plus de deux cents Sucreries, douze cents Cafeyères, plusieurs Indigoteries tout-à-fait incendiées; un très grand nombre de Potteries, de Guilledevriers, plusieurs Bourgs considérables, des Magasins publics, une quantité immense de denrées avoient eu le même sort. En ajoutant à ces objets incaculables tous les instrumens aratoires, les ustensiles de manufactures, les meubles & les espèces monoyées, les chevaux, les mulets & tous les troupeaux, l'on pourra se faire une idée de l'énormité de nos pertes, que nous évaluons à plus de six cents millions. Les secours de la Nation, les efforts du commerce & notre industrie pourront peut-être les réparer; mais qui tarira nos larmes, sur la mort de plus de mille de nos concitoyens, victimes de cette cruelle révolte? La sensibilité peut-elle être muette, quand on songe que 15,000 Nègres seront détruits avant le retour de l'ordre & de la tranquillité, & que s'ils réussissent dans leurs projets, Saint-Domingue deviendra le tombeau de cinquante mille François!

Nous ne vous avons jusqu'à-présent entretenu que des malheurs de la partie du Nord. Ce ne sont pas les seuls sur lesquels nous ayons à gémir. Le sang a coulé dans la province de l'Ouest: le feu y a dé-

truit pluſieurs propriétés, & les atteliers du *Grand-Fonds*, *Charbonniere & Fond-Ferrier* étoient en révolte.

Une conſpiration découverte à Léogane a préſervé de l'incendie & du carnage ce quartier, ainſi que ceux de l'*Archaie*, des *Vaſes* & du *Cul-de-Sac*. Jérémie a éprouvé quelques fermatations, mais l'arreſtation des fauteurs des troubles a garanti cette partie du fléau qui la ménaçoit.

La partie du Sud a eu pareillement des ſujets de crainte; des précautions priſes y ont, juſqu'à l'époque de notre départ, maintenu la tranquillité: cependant la foibleſſe de ſa population eſt telle, que les moyens employés ſont plutôt des monumens de craintes, que des motifs de ſécurité.

Ainſi, Meſſieurs, vous voyez, de toute part, la colonie menacée; & s'il eſt encore des colons qui doivent échapper à tant de dangers réunis, il leur reſtera à triompher des crimes ſecrets, des horreurs de la famine, des épidémies cauſées par les cadavres laiſſés ſans ſépulture, dans un climat brûlant, des maladies les plus aigues, cauſées par la fatigue, les alarmes & le chagrin; en un mot, de tout ce que la nature enfante de maux pour la deſtruction de l'homme. Que de raiſons de craindre la ruine de la colonie, ruine qui entraînera celle de la métropole! La dévaſtation de nos plantations produira l'anéantiſſement de vos manufactures; des faillites multipliées attaqueront le crédit public, frapperont, juſque dans *Paris*, le capitaliſte & l'artiſan, arrêteront, juſque dans les campagnes, la perception de l'impôt; la ceſſation des armemens, dans les villes maritimes, réduira à la mendicité une quantité innombrable d'ouvriers & de gens de mer; alors des cris de fureur & de déſeſpoir s'éleveront de toute part, pour vous deman-

der juſtice contre les auteurs de tant de maux : & peut on les méconnoître à l'art perfide, à la cruelle perſévérance avec laquelle ils travaillent depuis ſi longtemps à préparer la cataſtrophe qui vient d'éclater !

Nous vivions en paix, Meſſieurs, au milieu de nos eſclaves. Un gouvernement paternel avoit adouci depuis pluſieurs années l'état des négres, & nous oſons dire que des millions d'Européens que tous les beſoins aſſiégent, que toutes les misères pourſuivent, recueillent moins de douceurs, que ceux qu'on vous peignoit & qu'on peignoit au monde entier comme chargés de chaînes & expirant dans un long ſupplice. La ſituation des noirs en Afrique, ſans propriétés, ſans exiſtence politique, ſans exiſtence civile, inceſſamment les jouets de la fureur imbécille des tyrans, qui partagent cette vaſte & barbare contrée, eſt changée dans nos colonies en une condition ſupportable & douce. Il n'avoient rien perdu, car la liberté dont ils ne jouiſſoient pas, n'eſt pas une plante qui ait encore porté des fruits dans leur terre natale : & quoiqu'en puiſſe dire l'eſprit de parti, quelques fictions qu'on puiſſe inventer, on ne perſuadera jamais aux hommes inſtruits que les nègres d'Afrique jouiſſent d'une condition libre. Le dernier des voyageurs qui ait viſité une partie, preſque inconnue juſqu'à préſent, de cet immenſe pays, n'a écrit dans ſon long & intéreſſant ouvrage qu'une hiſtoire de ſang & de fureurs. Les hommes qui habitent *l'Abiſſinie*, *la Nubie*, *les Gallas & les Fonges*, depuis les bords de l'océan Indien, juſqu'aux frontières de l'Egypte, ſemblent diſputer de férocité & de barbarie aux hyennes & aux tigres que la nature y a fait naître. L'eſclavage y eſt un titre d'honneur, & la vie, dans cet horrible climat, eſt un bien qu'aucune loi ne protége & qu'un deſpote ſanguinaire tient dans ſes mains.

Qu'un

Qu'un homme ſenſible & inſtruit compare le déplorable état des hommes en Afrique avec la condition douce & modérée dont ils jouiſſent dans nos colonies ; qu'il écarte les déclamations, les tableaux qu'une fauſſe philoſophie ſe plaît à tracer, bien plus pour s'acquérir un nom que pour venger l'humanité ; qu'il ſe rappelle le régime qui gouvernoit nos nègres avant qu'on les eût égarés, rendus nos ennemis. A l'abri de tous les beſoins de la vie ; entourés d'une aiſance inconnue dans la plupart des campagnes d'Europe ; certains de la jouiſſance de leurs propriétés (car ils en avoient une, & elle étoit ſacrée), ſoignés dans leurs maladies avec une dépenſe & une attention qu'on chercheroit vainement dans les hôpitaux ſi vantés de l'Angleterre ; protégés, reſpectés dans les infirmités de l'âge ; en paix ſur leurs enfans, ſur leurs familles, ſur leurs affections ; aſſujettis à un travail calculé ſur les forces de chaque individu, parce qu'on claſſoit les individus & les travaux, & que l'intérêt, au défaut de l'humanité, auroit preſcrit de s'occuper de la conſervation des hommes ; affranchis quand ils avoient rendu quelques ſervices importans : tel étoit le tableau vrai & non embelli du gouvernement de nos nègres ; & ce gouvernement domeſtique ſe perfectionnoit, depuis dix ans, ſur-tout, avec une recherche dont vous ne trouverez aucun modèle en Europe. L'attachement le plus ſincère lioit le maître & les eſclaves ; nous dormions en ſûreté au milieu de ces hommes qui étoient devenus nos enfans, & pluſieurs d'entre nous n'avoient ni ſerrures, ni verroux à leurs maiſons.

Ce n'eſt pas, Meſſieurs, & nous ne voulons pas le diſſimuler, qu'il n'exiſtât encore parmi les planteurs un très-petit nombre de maîtres durs & féroces ; mais quel étoit le ſort de ces hommes méchans ? flétris par l'opinion, en horreur aux honnêtes gens,

séquestrés de toute société, sans crédit dans leurs affaires, ils vivoient dans l'opprobre & le déshonneur, & mouroient dans la misère & le désespoir. Leurs noms ne se prononcent qu'avec indignation dans la colonie, & leur réputation sert à éclairer ceux qui, inhabiles encore à l'administration des ateliers, pourroient être entraînés par l'impétuosité de leurs caractères, à des excès que l'expérience avoit montrés aussi contraires à une bonne régie, que l'instruction & l'adoucissement des mœurs avoient contribué à les faire proscrire.

Nous adjurons ici, non ceux qui écrivent des romans pour se faire une réputation d'hommes sensibles, pour acquérir une popularité fugitive que l'indignation générale doit bientôt leur enlever, mais ceux qui ont visité les colonies, ceux qui les connoissent; qu'ils disent si le récit que nous vous avons fait n'est pas fidèle, si nous l'avons chargé, pour vous intéresser à notre cause.

Nous le répétons: nous vivions, Messieurs, dans cet état de paix & de bonheur, & nous rendions à notre mère-patrie, protectrice de nos propriétés, le tribut entier de nos cultures, qui venoit enrichir la métropole, la rendre puissante en elle-même, & supérieure dans son commerce avec l'étranger.

Cependant, Messieurs, une société se forme dans le sein de la France, & prépare de loin le déchirement & les convulsions auxquelles nous sommes en proie. Obscure & modeste dans le commencement, elle ne montre que le desir de l'adoucissement du sort des esclaves; mais cet adoucissement, si perfectionné dans les Isles Françoises, elle en ignoroit tous les moyens, tandis que nous nous en occupions sans cesse: & loin de pouvoir y concourir, elle nous forçoit d'y renoncer, en semant l'esprit d'insubordination parmi nos esclaves, & l'inquiétude parmi nous.

Pour adoucir, de plus en plus, le ſort des eſclaves, pour multiplier les affranchiſſemens, il eût fallu conſerver précieuſement la ſécurité des maîtres : mais ce moyen ſage n'eût produit aucun effet ſur la renommée ; la gloire ordonnoit d'abandonner les moyens réels, pour ſe livrer aux déclamations, pour nous environner d'alarmes & de terreurs, pour préparer des malheurs que nous avons prédits dès les premiers travaux des amis des noirs, & qui viennent enfin de ſe réaliſer.

Bientôt, cette ſociété demande que la traite des noirs ſoit ſupprimée ; c'eſt-à-dire que les profits, qui peuvent en réſulter pour le commerce françois, ſoient livrés aux étrangers : car jamais ſa romaneſque philoſophie ne perſuadera à toutes les puiſſances de l'Europe que c'eſt pour elles un devoir d'abandonner la culture des colonies, & de laiſſer les habitans de l'Afrique en proie à la barbarie de leurs tyrans, plutôt que les employer ailleurs, & ſous des maîtres plus humains, à exploiter une terre qui demeureroit inculte ſans eux, & dont les riches productions ſont, pour la Nation qui les poſsède, une ſource féconde d'induſtrie & de proſpérité.

Se mêlant enſuite à la révolution de la France, cette ſociété lie ſon ſyſtême, exagéré & irréfléchi, au plan que l'empire avoit conçu de s'affranchir ; & profitant de l'élan univerſel de tous les François vers la liberté, elle les intéreſſe par le ſouvenir de leur ſervitude à ſon projet de détruire celle des nègres. Dans ſon enthouſiaſme aveugle, ou dans ſa perverſité, elle oublie que ces hommes groſſiers ſont incapables de connoître la liberté & d'en jouir avec ſageſſe, & que la loi imprudente, qui détruiroit leurs préjugés, ſeroit, pour eux & pour nous, un arrêt de mort.

Depuis ce moment, cette ſociété, ou du moins

quelques-uns de ſes membres n'ont plus connu de bornes à leur entrepriſe, tous les moyens leur ont paru bons, dès qu'ils pouvoient tendre à l'accomplir; les attaques directes, les combinaiſons réfléchies & profondes, les calomnies les plus baſſes & les plus mépriſables, ſont miſes en uſage pour le ſuccès de leurs deſſeins, mêlant adroitement la ruſe à l'audace; tantôt cette ſociété nous flatte en nous invitant à ſecouer le joug des commerçans françois, & nous aſſurant ſon appui, ſi nous voulons nous joindre à elle pour obtenir un commerce illimité; tantôt elle arme les commerçans contre nous, en leur diſant que nous méditons une banqueroute déshonorante, une indépendance chimérique, & que, dans notre orgueil, nous voulons élever une puiſſance à côté de celle de la France; ainſi, après avoir cherché à animer les colons & les commerçans les uns contre les autres, après nous avoir préſenté des principes incompatibles avec les intérêts de la France, lorſque, malgré ſes conſeils inſidieux, elle n'a pu nous les faire adopter, c'eſt encore elle qui nous accuſe de les avoir imaginés, & elle s'empare de la déclaration des droits des l'homme; ouvrage immortel & ſalutaire à des hommes éclairés, mais inapplicable, & par cela même dangereux dans notre régime; elle l'envoie avec profuſion dans les colonies; les journaux qu'elle ſoudoie ou qu'elle ſéduit, font retentir cette déclaration au milieu de nos atteliers; les écrits des amis des noirs annoncent ouvertement que la liberté des nègres eſt prononcée par la déclaration des droits.

Le décret du 8 Mars ſembloit devoir arrêter ces trames audacieuſes; mais les amis des noirs connoiſſent-ils quelqu'autre loi que les ſermens par leſquels ils ſe ſont liés, & le vœu qu'ils ont formé de porter ſur nos foyers le meurtre & l'incendie? ſi une loi ſemble

les favoriſer, ils l'adoptent, ils l'étendent, ils l'interprètent; ſi la loi les contrarie, ils la méconnoiſſent, ils la déſavouent, ils inſultent ſans pudeur, ils s'efforcent de dégrader l'autorité dont elle émane.

Les colons, les négocians, les hommes aſſez éclairés pour n'être pas le jouet de leurs menſonges ſont tous également l'objet de leurs injures; ce n'eſt point aſſez qu'ils ſe ſoient rendus les arbitres de nos propriétés & de notre tranquillité, ils s'arrogent ſur nous le droit de la diffamation; il ne nous eſt pas permis de nous défendre & de chercher à parer leurs coups, ſans être accablés de leurs lâches inſultes. Ainſi, en altérant l'opinion publique, en éloignant pour nous tout moyen de défenſe, on mine en ſûreté le terrein ſur lequel nos poſſeſſions ſont aſſiſes, on l'environne de pièges & notre ruine devient inévitable.

Lorſqu'on a ſu qu'on s'étoit vainement flatté de faire prononcer par l'Aſſemblée Nationale l'affranchiſſement des eſclaves, on a cherché à porter le déſordre parmi nous en l'engageant à traiter elle même la queſtion des hommes de couleur. Nous avions demandé à faire nous-mêmes nos lois ſur ce point qui exigeoit de grands ménagemens & une grande prudence dans l'application; nous avions annoncé que ces lois ſeroient humaines & juſtes.

Mais un tel bienfait accordé par les colons blancs, qui auroit à jamais reſſerré les liens d'affection & de bienveillance qui exiſtoient entre ces deux claſſes d'hommes, eſt préſenté par les amis des noirs comme une prétention de la vanité & un moyen d'éluder de juſtes réclamations.

On vouloit arriver par d'autres meſures; on réunit à Paris quelques hommes de couleur, on exalte leur eſprit, on les invite à réunir leur cauſe à celle des nègres; ils paſſent à Saint-Domingue, dans cette eſpèce de délire où on les avoit plongés; ils communiquent aux

eſclaves les eſpérances dont on les a abuſés; ils ſont chargés de libelles & de livres qui invitent les hommes de couleur & les eſclaves à une inſurrection générale, au maſſacre des blancs.

Ogé eſt la première victime de cette funeſte erreur; un de ſes frères, qu'il y entraîne, déclare, le 9 mars, dans ſon teſtament de mort, que ſans le débordement des rivières qui n'a pas permis la réunion des conjurés, onze mille nègres révoltés étoient près de fondre ſur le Cap, dès le mois de février, & d'allumer l'incendie qui n'a eu lieu que le 23 août; il nomme les chefs, il donne les détails de la conſpiration, il en offre les preuves; c'eſt le cri de ſa conſcience qui le fait parler dans cet inſtant, le dernier qui lui reſtoit encore pour découvrir la vérité.

C'eſt dans cette effervescence, c'eſt dans cette ivreſſe générale, tandis que les Blancs étoient agités par la méfiance & la terreur, tandis que les Nègres étoient livrés à mille ſonges funeſtes, que la diſcuſſion, ſur le décret du 15 mai, s'eſt établie parmi vous; une foule d'écrits, qui l'ont précédée & ſuivie, ſe ſont répandus juſque dans nos ateliers; on y a lu & commenté ces mots terribles, ces mots, ſignal du carnage & de l'incendie:

Périſſent les Colonies!

C'eſt alors que la lettre d'un miniſtre d'une religion de paix, adreſſée à ſes frères les hommes de couleur, a annoncé à nos eſclaves, que bientôt le ſoleil n'éclairera que des hommes libres. Les Nègres attaqués par tant de ſéductions, travaillés par tant de manœuvres, émus par ces libelles écrits en caractères de ſang, lus le ſoir dans leurs caſes, au milieu des aſſemblées de leurs chefs, par des hommes qui ne reſpiroient que le déſordre & le pillage, pouvoient-ils réſiſter long-temps au vertige dont on les frappoit? Le ſouvenir des bienfaits de leurs maîtres,

s'eſt perdu dans leur mémoire, ils n'ont plus ſenti que le déſir d'un nouvel état, ils ſe ſont faits les inſtrumens aveugles de quelques hommes profondément pervers, qui ont avidement ſaiſi, dans les écrits des amis des Noirs, & dans l'interprétation des décrets, les armes qui s'y trouvoient pour les ſoulever.

Avons-nous ſouffert aſſez de maux, pour qu'enfin nous puiſſions eſpérer que la vérité ne ſera plus méconnue ? avons-nous aſſez mérité d'être vengés par la loi, ſans attendre les preuves qui doivent réſulter des procédures actuellement ſuivies à Saint-Domingue, & qui nous ſeront adreſſées ? La funeſte influence des auteurs de tant de déſaſtres n'eſt-elle pas déja ſuffiſamment prouvée par l'enſemble de leurs démarches & par leurs coupables écrits ? Peut-on douter, en ce moment, que nous ne leur devions notre ruine, & la France retiendra-t-elle encore le cri d'indignation qui doit s'élever contre la ſcélérateſſe de nos ennemis ?

Tandis que nous nous flattons que tant de malheurs trouveront des conſolations au ſein de la mère-patrie, qu'en arrivant dans cette capitale, où nous avions au moins des droits à la pitié, nous ſommes précédés par la calomnie. Les hommes qui ſe ſont fait un jouet de nos propriétés & de notre ſang, s'attendoient à eſſuyer, de notre part, de violens reproches, ils ont tenté de les prévenir ; habiles dans l'art de la diffamation qui leur eſt ſi familier, après nous avoir rendus victimes de leurs attentats, il falloit encore nous en renvoyer le reproche & la honte. Auſſi cruels dans leurs fictions, que peu difficiles ſur la vraiſemblance, ils ont oſé répandre que nos commettans étoient eux-mêmes les inſtigateurs de leurs propres maux ; ils ont oſé dire que le projet abſurde & barbare d'opérer la contre-révolution, étoit le

but auquel ils avoient sacrifié leurs propriétés, leurs familles, leur propre vie; ils ont osé dire que nous avons voulu nous donner à l'Angleterre.

Nous oserons, à notre tour, vous demander, Messieurs, avec la fermeté d'hommes libres, de citoyens françois, (car enfin nous sommes aussi Francois & citoyens), nous oserons demander s'il est permis, chez quelque peuple de la terre, d'insulter, avec tant d'audace, aux malheureux qu'on a faits.

C'est donc nous qui avons mis le fer & le feu dans les mains de nos nègres, c'est nous qui avons allumé la torche qui a dévoré nos habitations, c'est nous qui avons forgé ces poignards qui ont assassiné nos frères & nos amis! c'est nous qui avons excité ces brutalités que des infortunées ont été forcées d'assouvir! c'est nous qui avons allumé dans notre patrie ce volcan qui vient de la couvrir de décombres, & qui peut-être l'anéantira!

Ces dévastateurs qui se disent patriotes, nous accusent d'avoir voulu opérer la contre-révolution! Ils ignorent donc que dès les premiers jours de la révolution, nous l'avons chérie, & que plus exposés à l'oppression sous le régime du despotisme, nous nous sommes avec plus d'ardeur élancés vers la liberté; nos actes les plus récens même témoignent pour nous; est-ce être contre-révolutionnaire que d'avoir solemnellement déclaré en constituant notre assemblée, que *nous protégions de toute la force de la loi & de l'opinion publique, le recouvrement des créances de la métropole?* Est-ce être contre-révolutionnaire que d'y avoir consacré, *qu'à l'Assemblée nationale appartenoit le droit de régler nos rapports politiques & commerciaux?*

Est-ce être contre-révolutionnaire que d'avoir écrit aux représentans de la nation, la tombe entrouverte sous nos pas, que *notre dernier soupir & notre dernier vœu seroient pour la patrie?*

Si nous euſſions été contre-révolutionnaires, eſt-ce bien à l'Aſſemblée nationale que nous aurions adreſſé l'expreſſion de ces ſentimens?

On dit, on imprime, on répand que nous avons voulu nous donner à l'Angleterre : notre réponſe à cette impoſture eſt bien ſimple, & ſe trouve à chaque page de nos procès-verbaux. On y voit nos principes, & nous oſons le dire l'accompliſſement de tous nos devoirs.

Mais nous irons plus loin, permettez-nous une hypothèſe que juſtifie la poſition unique, dans les faſtes de l'hiſtoire, où nous nous ſommes trouvés.

A l'inſtant où la révolte a éclaté, tous les habitans de la ville du Cap ont recherché la cauſe de cet horrible événement.

Un folliculaire avoit imprimé les décrets des 13 & 15 mai dernier avec le diſcours de M. Monneron, député de l'Iſle-de-France ; les premières dépoſitions apprennent que ces écrits, que tous ceux des prétendus philanthropes étoient lus & commentés par un mulâtre ſur l'habitation le Normand, dans des aſſemblées nocturnes où ſe trouvoient des nègres commandeurs, qui ſont aujourd'hui les chefs des révoltés. On apprend que le Cap devoit être compris dans l'incendie, que cette ville receloit dans ſon ſein ceux qui devoient y mettre le feu & en maſſacrer tous les habitans : auſſitôt on pouſſe des cris de rage & de déſeſpoir.

Les philanthropes, la France entière, ſont accuſés de cet affreux complot ; l'égarement, la fureur ſe peignent ſur tous les viſages, toutes les ames ſont enflammées ; tout annonce un carnage horrible, un bouleverſement général. Déja des coups de fuſils ſe font entendre, des nègres, des mulâtres en ſont atteints ſur les portes mêmes de l'Aſſemblée générale. Ici on prend la cocarde blanche, là on invoque à grands

cris les Anglois, d'autres prennent la cocarde noire. Ces mots de *la nation*, *la loi & le roi*, disparoissent de la salle que l'on préparoit pour l'Assemblée générale, & une main égarée par la fureur les efface : on s'écrie que la nation nous livre au fer des assassins, aux buchers des incendiaires, qu'enfin elle a appelé sur nous tous les forfaits dans ce jour qu'on croit le dernier de la colonie ; des voix furieuses blasphèment contre une patrie, qui, bien loin de les protéger, les assassine.

Au milieu de ce délire dont nulle puissance ne sauroit réprimer la première explosion, l'Assemblée générale tente cependant des mesures de salut ; les momens sont pressans, elle fait une proclamation qui défend sous peine de la vie de commettre aucun meurtre. Quatre de ses membres la publient pendant même qu'on l'écrivoit. Ces commissaires se portent par-tout, par-tout ils trouvent des attroupemens, des cris, des insultes même ; mais ils parviennent à sauver des mulâtres, qui accusés alloient être massacrés, & leurs soins & leurs prières suspendent la fureur du peuple.

Un nouveau sujet d'alarmes s'élève : l'Assemblée générale est accusée de partager le crime des hommes de couleur, & elle est menacée ; son courage ne se ralentit point. Les mulâtres offrent de s'armer pour la défense commune & de laisser pour garans de leur fidélité leurs femmes, & leurs enfans : elle ose les armer, & les unissant aux soldats du régiment du Cap, elle change en défenseurs ceux qu'on veut immoler comme ennemis.

Dans cette crise violente & qui menaçoit d'une subversion totale, si, cédant à un mouvement qui étoit si propre à répandre l'effroi, nous en avions ressenti les effets, si comme ceux qui nous environnoient & qui nous menaçoient en ce moment, nous n'avions

vu dans notre patrie que la cauſe de toutes nos infortunes, ſi nous avions appelé une puiſſance étrangère pour arracher les colons à leurs bourreaux, pour préſerver leurs propriétés, pour conſerver même la créance de la métropole; quel eſt l'homme qui ayant une conſcience auroit oſé nous condamner? hé bien nous ſommes reſtés François..... Serons nous réduits après cela à l'abjecte néceſſité de nous juſtifier du reproche d'avoir voulu devenir indépendans? Qu'on parcoure tous nos actes; s'il en eſt un ſeul qui tende à nous ſouſtraire aux liens indiſſolubles qui nous attachent à l'Empire, nos têtes ſont ici pour éprouver les ſupplices deſtinés à cette perfidie. Nous ſavons que quelques capitaines de navires dont la vanité a été bleſſée, parce que leur manque d'humanité a été rendu public, ſont venus ſe réunir à des amis des noirs pour nous faire trouver coupables; mais les accens douloureux du commerce, touché de nos infortunes & des maux qu'elles lui préſagent, leur apprendront quelle eſt leur erreur, & que s'ils parvenoient à nous rendre odieux par des calomnies, ils gémiroient bientôt eux-mêmes de leurs ſuccès.

Oui, & nous avons l'orgueil de nous en vanter, parce que c'étoit un devoir pour des hommes revêtus de la confiance de leurs concitoyens, nous avons demandé des ſecours à tous ceux qui nous environnoient; ces ſecours nous les avons implorés avec le gouverneur général, & par conſéquent comme François, comme hommes; & puiſque nous n'avons pas affecté de choix en les réclamant au même inſtant de trois nations différentes, nous avons aſſez prouvé que nos prières, dictées par le malheur, ne pouvoient offrir de projet funeſte à la mère-patrie. Enfin, qui oſera chercher à nous accuſer pour avoir recouru aux Anglois de la Jamaïque, quand l'Aſſemblée Nationale, qui ne connoiſſoit nos infortunes & nos dangers que par des ré-

cits incomplets, a cru devoir exprimer elle-même la gratitude nationale envers ce peuple généreux?

Mais enfin, Meſſieurs, ſi nous euſſions appelé les Anglois non pour nous prêter des ſecours, mais pour nous gouverner, à qui faudroit-il en imputer le crime? mettez un moment à notre place celui des départemens du royaume à qui vous ſuppoſez le plus de patriotiſme & d'attachement au nom François : ſuppoſez que des excitateurs de révolte euſſent ſoulevé dans ſon ſein les domeſtiques contre les maîtres, les brigands contre les propriétaires ; que cent fois ils les euſſent dénoncés ſans obtenir que du mépris ; que loin de recevoir des ſecours de la mère-patrie, tout ce qui part de ſon ſein parût apporter avec ſoi des germes de révolte ; que déja la vie & la propriété d'une multitude de citoyens euſſent été la proie des déſordres; qu'ils euſſent vu les meurtres les plus abominables commis ſous leurs yeux, & qu'il n'y eût aucune eſpérance de protection : ſi dans ce moment d'horreur & d'abandon ces citoyens malheureux concevoient l'idée de former de nouveaux liens & d'invoquer la protection d'une autre patrie, à qui croyez-vous, Meſſieurs, que le reproche dût être adreſſé? Eſt-ce aux infortunés que le déſeſpoir auroit égarés? Eſt-ce aux ſcélérats qui ſe ſeroient fait un plaiſir de laſſer leur patience, & de briſer les liens les plus chers & les plus ſacrés, par l'excès du malheur?

Meſſieurs, nous connoiſſons & nous chériſſons nos devoirs, mais nous connoiſſons auſſi & nous réclamons hautement nos droits. Nous conſacrons à la proſpérité de la mère-patrie le produit entier de nos cultures, elle doit nous défendre contre l'étranger, elle doit aſſurer nos propriétés & notre tranquillité contre les attentats des perturbateurs.

Il eſt aujourd'hui démontré que l'influence des amis des noirs eſt deſtructive des colonies; de quelques ſophiſmes qu'ils s'environnent, ils n'anéantiront jamais

le témoignage de nos malheurs. Il ne peut pas exiſter un homme de bonne foi qui doute que leurs travaux, leurs déclamations, leurs écrits, leurs infâmes émiſſaires ſoient la cauſe active & conſtante qui depuis deux ans prépare notre ruine, & qui vient enfin de la réaliſer.

La France nous doit protection, mais ſes forces ne peuvent ſuffire pour nous raſſurer, ſi elle ſouffre que dans ſon ſein on continue à nous préparer des révoltes & des maſſacres.

Elle nous doit protection, mais vainement voudroit-elle l'effectuer, ſi de tels attentats demeuroient impunis; ce qui devroit être la perte de nos ennemis ne ſert qu'à les encourager.

Elle nous doit protection, mais à quoi nous ſerviroient ſes armées & ſes flottes, ſi elle permet que des écrits ſéditieux portent inceſſamment dans nos foyers le germe de tous les troubles, ſi elle ſouffre qu'on nous accable d'humiliations; & ſi nous environner de meurtres & de carnage, devient aux yeux de la patrie à laquelle nous nous immolons, un moyen de gloire & de triomphe.

Meſſieurs, pardonnez à notre langage, mais tant de malheurs nous ont acquis le droit de ne rien déguiſer, l'amertume eſt au fond de nos ames; cent fois nous avons prédit les maux dont nous ſommes victimes; cent fois nous avons appelé la vengeance publique ſur les odieuſes manœuvres de ces hommes qui bouleverſent notre patrie ſous le voile de l'humanité. Nous n'avons rien obtenu. Ah! puiſſe l'horrible cataſtrophe dont nous vous avons tracé le tableau, ſervir de leçon pour l'avenir, & préſerver des mêmes malheurs ceux de nos concitoyens qui ne l'ont pas encore éprouvée.

C'eſt de la fermeté que vous mettrez à punir les auteurs de notre déſaſtre, à réprimer leurs nouvelles tentatives, que les provinces de l'Oueſt & du Sud peuvent attendre leur ſalut.

EB
S137
1791
3

-3051/-
Mael, 1949
- Saint-Domingue

Quant à la province du Nord, elle a fait des pertes irréparables; des capitaux immenſes ont été conſumés; le rétabliſſement de ſes travaux exige des avances de fonds, que le commerce & les propriétaires ne ſauroient faire en totalité. Nous ne vous parlons pas des individus, mais vous examinerez, Meſſieurs, ce qu'exige de votre part l'intérêt de la colonie & celui de la nation.

Repréſentans du peuple françois, vous venez d'entendre le récit de la plus grande calamité qui ait affligé l'eſpèce humaine dans le cours du dix-huitième ſiècle.

Vous venez d'entendre les plaintes de la première Colonie du monde, néceſſaire à l'exiſtence de la nation dont les intérêts vous ſont remis. Elle ne veut vous intéreſſer que par ſes ſentimens & ſes malheurs.

Elle vous demande juſtice, ſûreté, ſecours.

Signé. J. B. MILLET; CHESNEAU-DE-LA-MEGRIÈRE; COUGNAC-MION; LEBUGNET; LAGOURGUE; STE.-JAMES-ROUSTAN.

Réponſe de M. le Préſident.

Chérir ſa patrie eſt un doux ſentiment: la ſervir dans les circonſtances déſaſtreuſes, eſt la premiere vertu civique, & elle eſt la vôtre. Les malheurs de la colonie ſont affreux. L'aſſemblée nationale les coutemple avec horreur, avec indignation, avec amertume. Vous implorez ſa juſtice, elle la doit à tous les citoyens de l'empire; ſa protection, elle la doit à votre courage, votre patriotiſme, votre infortune; des ſecours, elle s'eſt déjà occupée de vous en procurer. Elle prendra votre demande dans la plus grande conſidération, & elle vous invite aux honneurs de la ſéance.